

163^e TABLE RONDE NATIONALE
TECHNIQUE ET JURIDIQUE

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la 163^e Table Ronde Nationale Technique et Juridique qui se déroulera à PARIS le :

**Judi 25 octobre 2018
de 14 h à 18 h**

Lieu : **Maison de l'Architecture dans la Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets**
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS -Métro Gare de l'Est

Avec pour thème :

**LES MATERIAUX BIOSOURCES
FOCUS TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE**

Public concerné : architecte, expert, ingénieur, avocat, magistrat, professionnels du bâtiment

Présentation :

Face à la prise de conscience de la finitude des ressources de la planète, et à celle de l'impact carbone des matériaux de construction dit « traditionnels », nous assistons depuis quelques années au développement de l'utilisation des matériaux « biosourcés » par les architectes et les entreprises. Des solutions techniques se développent afin d'exploiter les spécificités de ces matériaux, alors que dans le même temps, le savoir-faire vernaculaires fourni également, dans de nombreux cas, des techniques de mise en œuvre éprouvées.

Programme :

- *L'inventaire des familles de produits, leur usage dans la construction*
- *Le label bâtiment biosourcés*
- *Les caractéristiques des matériaux biosourcés*
- *L'état des règles de l'art et l'évaluation technique des produits*
- *Les garanties apportées aux entreprises par l'assureur*
- *Les techniques de mise en œuvre des matériaux biosourcés, les règles de base.*
- *Les retours d'expérience sur chantier et retour de sinistralité après réception.*
- *Un point jurisprudentiel*

Intervenants :

- **M. Yves HUSTACHE**, ingénieur consultant chez KARIBATI, conseil et expertise en matériaux biosourcés
- **M. Jean-Jacques PINTON**, responsable produits de construction à la MAAF, membre du bureau construction à la FFA, du BCT Construction et du conseil d'administration de l'AQC.
- **Mme Véronique GALMICHE**, architecte, expert près la Cour d'Appel de Nancy, rédactrice pour l'AQC.
- **Me Yohan VIAUD**, avocat au barreau de Nantes

A la lueur de l'expérience des intervenants, nous instituerons un débat avec la salle. Les échanges pourront se poursuivre sur place, à la fin de la séance autour d'un verre.

Une attestation validant 4 h de présence à cette formation sera délivrée à la fin de la journée.

Comptant sur votre présence, nous vous adressons, Maître, Madame, Monsieur, chère Conscœur, cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'organisateur de la table ronde

Pascal MEIGNEN, architecte DPLG, expert de justice

FICHE D'INSCRIPTION ATTESTATION DE PRÉSENCE À LA FORMATION 163^e Table Ronde Nationale Technique et Juridique

LES MATERIAUX BIOSOURCES FOCUS TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

Intervenants :

- **M. Yves HUSTACHE**, ingénieur consultant chez KARIBATI, conseil et expertise en matériaux biosourcés
- **M. Jean-Jacques PINTON**, responsable produits de construction à la MAAF, membre du bureau construction à la FFA, du BCT Construction et du conseil d'administration de l'AQC.
- **Mme Véronique GALMICHE**, architecte, expert près la Cour d'Appel de Nancy, rédactrice pour l'AQC.
- **Me Yohan VIAUD**, avocat au barreau de Nantes

Date : **Jeudi 25 octobre 2018, de 14 h à 18 h**

Lieu : Maison de l'Architecture dans la Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

NOM et Prénom du participant :

En qualité de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Courriel : →

Inscription obligatoire (joindre un chèque libellé à l'ordre du CNEAF pour les frais de participation).

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2018 **0 €**

Autres..... **80 €**

Magistrat **INVITÉ**

(Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA)

Sera présent au cocktail qui suivra : OUI NON

Attestation comptable :

Chèque n° Banque : reçu le / 2018

Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.

Ce coupon vaudra attestation comptable

ATTESTATION DE FORMATION

Je, soussigné Philippe WITT, Président du Collège National des Experts Architectes Français, atteste que la personne susnommée a effectivement participé à la formation ci-dessus d'une durée de **4 heures**.
En foi de quoi, est délivrée cette présente attestation.

Fait à Paris, le

Philippe WITT
Président du CNEAF

Cette attestation est remise à la fin de la formation et est valable uniquement revêtue du cachet de l'organisme formateur et de la signature du responsable de formation. Tout usage frauduleux du présent document est passible de sanctions pénales.